

Rousseau & Sussmann, nouveau cabinet consacré à la défense pénale

Posté le 13-01-2022

[LinkedIn](#)

[Twitter](#)

[Facebook](#)

[Email](#)

[Imprimer](#)

Get Notifications



Alice Rousseau et Arthur Sussmann

Alice Rousseau et Arthur Sussmann lancent Rousseau & Sussmann, une structure indépendante spécialisée en droit pénal du chiffre. Intervenant en matière fiscale, financière et comptable, ils sont également compétents en droit économique.

Cofondateurs de la nouvelle enseigne Rousseau & Sussmann, **Alice Rousseau** et Arthur Sussmann se connaissent depuis de nombreuses années. Ils avaient même déjà eu l'occasion de travailler ensemble en tant que co-conseils d'une banque d'affaires lorsqu'ils étaient respectivement chez Freshfields Bruckhaus Deringer et Kiejman Marembert. Ils allient désormais leurs deux approches du droit pénal au sein de leur propre cabinet.

"Arthur est un technicien du droit pénal commun et financier qui est passé par Hec et qui a eu une première expérience en audit. De mon côté, je suis une pénaliste, formée dans un grand

cabinet international, qui a commencé sa carrière d'avocat en tant que fiscaliste, explique Alice Rousseau. Ces premières expériences nous différencient et sont complémentaires de notre métier d'avocat pénaliste. Nous pensons que nos profils correspondent par ailleurs à l'évolution de la matière pénale qui se veut de plus en plus technique, répressive et internationale. Il faut également tenir compte du fait que le droit pénal envahit toutes les sphères de la société." Proposant une offre en droit pénal du chiffre et droit pénal économique (du travail, de la santé et de l'informatique), Rousseau & Sussmann dispose donc d'un champ d'intervention qui reflète le parcours de ses deux associés.

Des compétences techniques au service d'une défense pénale

Forts de leur complémentarité, les avocats proposent leurs services au même type de client : des entreprises, des dirigeants, des institutionnels mais aussi aux professionnels du chiffre. *"Nous nous intéresserons peut-être au secteur public dans le futur"*, ajoute Alice Rousseau. Leurs spécialisations font la plus-value de leur cabinet *"Nous avons tous les deux des expériences préalables en finance, en comptabilité et en fiscalité, ce qui nous permet de développer une défense technique et originale"*, considère Arthur Sussmann. *"Personnellement, c'est grâce ma connaissance pratique du droit fiscal que j'ai pu avoir de très beaux dossiers pénaux et que je me suis fait connaître"*, ajoute Alice Rousseau.

"Nous avons tous les deux des expériences préalables en finance, en comptabilité et en fiscalité, ce qui nous permet de développer une défense technique et originale"

Intervenant exclusivement en contentieux, Rousseau & Sussmann propose une défense pénale technique selon une approche pragmatique. Arthur Sussmann explique : *"Le rôle d'un avocat est bien souvent de parvenir à expliquer de manière simple des choses qui peuvent sembler compliquées. Pour autant, notre rôle est de proposer une défense qui comprend toute la palette des moyens de défense, que ce soit sur le plan procédural ou sur le fond, ce qui peut permettre de faire pencher la balance dans le bon sens"*. Le champ d'action des fondateurs couvre ainsi tous les outils de défense à leur disposition, des requêtes en annulation aux questions prioritaires de constitutionnalité en passant par les recours devant la Cour de justice de l'Union européenne ou encore devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Pour l'instant composée d'un stagiaire et d'une juriste, l'équipe d'Alice Rousseau et d'Arthur Sussmann devrait rapidement accueillir des collaborateurs. Le cabinet affiche également beaucoup d'ambitions en droit pénal des affaires et s'intéresse tout particulièrement au nouveau rôle des lanceurs d'alerte.

Léna Fernandes

Vous avez apprécié cet article ? Likez Magazine Décideu

Ce site utilise des cookies. En continuant la navigation, vous acceptez nos conditions d'utilisation des cookies. Plus d'informations

LinkedIn

Twitter

Facebook

Email

J'accepte

Lire plus d'actualités